



# Premier concours de nouvelle

## Sur la route bleue

L'association « Les Trois Frères de l'Astrée » organise son premier concours de nouvelle.

Depuis 2017, la mythique Route Bleue ligérienne, alternative à la Nationale 7 entre l'hôpital-sur-Rhins et Andancette, connaît une nouvelle jeunesse grâce à la Randonnée de la Route Bleue organisée par le Rétromobile Club de Feurs. Cet itinéraire permettait dans les années 60 aux vacanciers de gagner la mer. Les autoroutes n'étaient pas encore gravées en rouge sur les cartes Michelin. On allait, faisant étape, ici et là, à Feurs comme ailleurs sur le tracé de celle qui « De toutes les routes de France, d'Europe, Charles Trenet préfère. Elle qui conduit, en auto ou en auto-stop vers les rivages du Midi ».

Cette Route Bleue ligérienne sera l'axe du concours de nouvelle 2025 porté par l'Association les Trois Frères de l'Astrée à partir duquel chacun pourra laisser libre cours à son imagination

Pour mémoire la nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux. Son titre ajoute du sens à l'intrigue sans en dévoiler la teneur. Elle peut se terminer par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.

### ARTICLE 1 : THÈME

Le concours de nouvelles a pour thème « Sur la route bleue » sans que cela constitue le titre du texte qui devra être distinct de celui du concours.

### ARTICLE 2 : MODALITE D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 13 ans et plus, écrivant en langue française, résidant en France ou à l'étranger.

La fiche d'inscription des mineurs devra être signée par leur parent.

Le montant de l'inscription est fixé à 10 euros.

### ARTICLE 3 : CATEGORIES

Le concours est ouvert à deux catégories d'âge :

1ère catégorie Jeune : de 13 ans à 17 ans (à la date de clôture du concours)

2ème catégorie Adulte: 18 ans et plus

### ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant ou groupe de participants pourra présenter au maximum trois nouvelles. Chaque nouvelle fera l'objet d'une inscription spécifique. Toutes pourront être envoyées dans un seul pli.

ARTICLE 5 : L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle qui n'aura pas été primée dans un autre concours. L'auteur s'engage à ne pas utiliser l'intelligence artificielle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces clauses et si la fraude est avérée, le candidat en assumera les conséquences.

### ARTICLE 6 :

Toutes les nouvelles seront exposées en septembre 2025 dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> Randonnée de la Route Bleue. Les trois premiers textes seront l'objet d'une publication dans un livret. Des textes non classés au Palmarès mais remarquables par le jury pourront être mis en ligne sur le site des Trois Frères de L'Astrée, voire figurer dans le livret. Les textes ayant retenus l'attention du jury feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que leurs auteurs puissent s'y opposer, ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les nouvelles ne sont pas restituées à leurs auteurs.

### ARTICLE 7 : DATES DU CONCOURS

Les textes pourront être envoyés à partir du 5 novembre 2024 et jusqu'au 15 juin 2025. Le cachet de la poste faisant foi.

Le Jury délibérera entre juin et juillet 2025

Les résultats seront annoncés en septembre 2025.

### ARTICLE 8 : PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte devra comporter entre 5000 caractères et 10 000 caractères, espaces et ponctuations compris.

L'œuvre sera obligatoirement être dactylographiée et les pages numérotées.

Format de la page : A4 (21 x 29.7 cm)

Marge : 3 cm à gauche de la page Interligne : 1.5 Police : Times New Roman (corps 12)

### ARTICLE 9 : MODALITÉS D'ENVOI

Chaque candidat déposera ou enverra par courrier non recommandé à la médiathèque

Au Forum des mots, rue Gambetta BP 131 42110 **FEURS**

dans une grande enveloppe les documents suivants :

- Sa ou ses nouvelles
- Un chèque de 10 euros par nouvelle au nom de « Les trois frères de l'Astrée »
  - une enveloppe cachetée contenant le bulletin d'inscription renseigné et signé. Il conviendra d'écrire sur cette enveloppe close uniquement le titre des textes.

Les textes devront être anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leur auteur.

Le secrétariat du jury inscrit sur chaque enveloppe et chaque nouvelle la catégorie et le même numéro ou code selon l'ordre d'arrivée.

Les manuscrits ne seront pas rendus. Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

#### ARTICLE 10 : DROITS D'AUTEUR

Le candidat s'engage à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de son texte ou d'utilisation dans le cadre de lecture publique ou privée. L'auteur conserve la propriété de son œuvre.

#### ARTICLE 11 :| LES CRITÈRES D'EVALUATION

Les membres du jury seront particulièrement attentifs :

à la présentation du document

au respect du nombre de caractères

au respect du thème et au contenu qui devra pouvoir être lu par tous les publics

au respect de la forme littéraire de la nouvelle

au respect des règles de la langue française (ponctuation, orthographe)

à la qualité de l'écriture

à l'originalité de l'intrigue

#### ARTICLE 12 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de plusieurs membres en nombre impair. Le jury est désigné par les organisateurs du concours.

Le jury se réserve le droit de ne pas désigner de gagnants si la qualité des textes n'est pas satisfaisante.

Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

Les gagnants de la catégorie Jeune devront fournir une preuve de leur âge.

#### ARTICLE 13 : REMISE DES PRIX

Les résultats de ce concours seront annoncés lors de la quatrième Randonnée de la Route Bleue.

Le premier prix recevra 100 euros

Le deuxième prix recevra 50 euros

Le troisième prix recevra 25 euros

Des diplômes seront décernés.

#### ARTICLE 14 : ACCEPTATION DES DÉCISIONS

Le fait de participer à ce concours implique obligatoirement l'acceptation pleine et entière du présent règlement.